

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : jeudi 03 juin 2021 à 18 heures 30

**Date de la convocation:** 28 mai 2021

**Date de l'affichage :** 28 mai 2021

**Présents:** 12      **Membres en exercice :** 14      **Absents :** 2

**Présents :** Claude AMAN, Patrick ANDRIOTI, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Nicolas GAUBERT, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ, Robert TURQUAY.

**Absents excusés :** Véronique AMALRIC, Pierre-Manuel GARCIA

**Secrétaire :** Valérie MANENT

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Madame Valérie Manent est désignée secrétaire de séance.

### **I - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021 :**

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité des membres présents.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0*

*Accord à l'unanimité*

### **II – Compte rendu des décisions prises par le Maire :**

- Changement d'opérateur téléphonique : SFR → Orange
- Renonciation au droit de préemption :
  - parcelle A 667 (559 m2) maison d'habitation+cour 205 000 € Navarro/Brisson Peeters.
  - Parcelle A 56 (36m2) maison d'habitation Guglielmino/ Bonin, Mostafaoui.
- Maison Rouzeaud : Publication du marché sur la plateforme du département.
  - Choix du bureau de contrôle : Socotec 4 431,76 €
  - Mission CSPST : Ferrando Mateille 2 880 €

### **III – Convention Servitudes Enedis :**

La société Enedis doit intervenir sur plusieurs parcelles de la commune afin de poser des canalisations souterraines concernant le projet de ferme éolienne de Sainte Valière.

La commune concède à Enedis un droit de servitude, selon les modalités des conventions VA 16832 et VA 16 833.

Madame le Maire propose au conseil municipal de signer ces conventions.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0*

*Accord à l'unanimité*

### **IV – Participation de la commune au fonctionnement du centre de vaccination du Narbonnais:**

La vaccination étant un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de covid-19, la campagne vaccinale a été lancée par le décret n°1691-2020 du 24 décembre 2020 modifiant le décret du 29 octobre 2020, sur le fondement de l'article L.3131-15 du code de la santé publique.

La Mairie de Narbonne informait les communes du territoire du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération, de l'organisation, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, d'un nouveau centre de vaccination venant compléter l'offre déjà existante dès le 09 avril 2020.

L'attention des communes était également attirée sur l'insuffisance du cofinancement de l'ARS et de la CPAM. S'agissant d'un centre dimensionné à l'échelle du territoire du Grand Narbonne, les communes sont donc sollicitées pour participer à l'équilibre de l'opération, et envisager une contribution financière à hauteur de 1€ par vaccin, (soit 2€ pour les 2 injections) pour chacun de leurs habitants.

Soucieuse de participer à la mobilisation de l'ensemble des forces du territoire dans la lutte contre l'épidémie, Madame le Maire propose au conseil de participer à ce centre de vaccination à hauteur de 1 par injection pour chaque habitant vacciné pour la durée de fonctionnement du centre de vaccination et donc de signer la convention type.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l'unanimité*

#### **V – Participation de la commune au centre de formation d'apprentis du bâtiment de Lézignan Corbières:**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu du centre de formation des apprentis du bâtiment et de travaux publics de Lézignan Corbières, sollicitant un soutien financier (une subvention annuelle fixe de 50€ et une participation de 25€ par apprenti du village).

Cette année ce centre accueille 1 apprenti de la commune.

Afin de collaborer activement à la fois au développement de la formation professionnelle et à la réussite des jeunes qui s'engagent dans cette voie et apporteront demain leurs compétences au territoire et entreprises, Madame le Maire propose au conseil de verser à ce centre une subvention de 75€.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l'unanimité*

#### **VI – Demande de renouvellement de la dérogation : rythmes scolaires :**

Madame le Maire rappelle que par la délibération du 06/02/2018, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours pour la rentrée 2018, sur le fondement du décret n° 237-1108 du 27 juin 2017, Cette dérogation arrivant à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2021-2022 il appartient au conseil municipal de choisir une nouvelle organisation.

Pour mémoire, il existe deux possibilités quant à l'organisation des rythmes scolaires :

- Une organisation de la semaine type 4.5 jours : cette organisation implique la mise en place de TAP : nouvelles activités périscolaires 4 fois par jour ;
- Une organisation de la semaine sur 4 jours : cette solution est actuellement celle qui avait été retenue. Elle constitue une dérogation qui peut cependant être à nouveau demandée pour une durée de 3 ans ;

Le Conseil d'école devra également émettre son avis

Vu le bon fonctionnement actuel de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Horaires : 9h-12h/ 14h-17h

Et donc de demander à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le renouvellement de la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l'unanimité*

## **VII – Approbation du Plan Local d’Urbanisme (PLU) :**

Monsieur Daniel Martinez, adjoint à l’urbanisme rappelle l’historique de la procédure d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme et le processus ayant présidé à l’élaboration du document tel qu’il est soumis à l’approbation du Conseil Municipal,

L’enquête publique s’est déroulée du 22 février 2021 au 26 mars soit 33 jours consécutifs, Trois permanences ont été organisées pour la réception du public par le commissaire enquêteur,

Le 24 AVRIL 2021, le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées, qui sont favorables. Suite à la réception des avis des Personnes Publiques Associées, la commune a effectué une réunion de travail sur la prise en compte des différentes réserves et observations émises notamment par les services de l’Etat, la CDPENAF. Madame Martinez indique quelles sont les modifications apportées au projet Plan Local d’Urbanisme suite aux observations formulées pendant l’enquête publique, et aux avis des Personnes Publiques Associées, et présente les réponses apportées.

Considérant que les remarques faites lors de l’enquête publique et les avis rendus par les Personnes Publiques Associées justifient des modifications du projet du Plan Local d’Urbanisme,

Considérant que ces ajustements et modifications mineurs sont issus des résultats de la consultation des Personnes Publiques Associées, des autorités consultées et de l’enquête publique,

Considérant que ces modifications du projet de Plan Local d’Urbanisme n’ont pas pour effet de remettre en cause les orientations d’aménagement retenues et ne bouleversant pas l’économie générale du projet.

Considérant que le PLU, tel qu’il est présenté au Conseil Municipal, comprenant les modifications proposées, est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du Code de l’Urbanisme, Madame le Maire propose au conseil d’approuver le Plan Local d’Urbanisme, tel qu’il est annexé à la présente délibération et comprenant les modifications préalablement issues des avis des Personnes Publiques Associées et de l’enquête publique.

*Vote : Pour 12/ contre 0/ Abstention 0  
Accord à l’unanimité*

## **VIII – Divers :**

- Demande de l’association Neptunéo : du 1<sup>er</sup> au 10 octobre Gilles Petitgas va descendre le Canal du Midi « Toulouse Marseillan 242 km à la nage». Les fonds récoltés iront à l’association Vivre avec le cancer (AVA) de Castelnaudary dans le cadre d’Octobre Rose. Demande d’aide financière et d’organisation d’animations sur le parcours (Porte Minervoise).
- Planning du double scrutin des élections Régionales et Départementales.
- Discussion pour la création ou l’achat d’un abribus (RD 326).
- Points sur les travaux :
  - Salle polyvalente
  - Monument aux morts
  - Barrière et éclairage Garenne
  - Rue du château d’eau.

La séance est levée à 20h00.

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 09 juin 2021 à la porte de la mairie, conformément à l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,  
Le 09 juin 2021